



servitude et droit de passage

Par **plouplou**, le **11/09/2010** à **10:16**

mon voisin réclame un droit de passage dans ma cour, il n'est pas stipulé dans l'acte, et n'est pas justifié. Il veut passer par un champ parce que c'est plus court. ce champ appartient à une autre personne, et pour ce doit passer dans ma cour devant ma salle à manger , il veut y accéder en tracteur. Ce voisin veut utiliser ce droit de passage mais il n'a pas de terre au bout du passage qu'il réclame. Que puis je faire. Sachant qu'aucun de ses terrains ne sont enclavés, et que ses terrains sont desservis par un champ communale. Merci

Par **Domil**, le **11/09/2010** à **16:30**

Si aucune servitude n'existe, si le terrain n'est pas enclavé, il ne peut rien exiger, c'est du gré à gré